AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1281
FR0006174348-FS0699

13 juillet 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2018, la société Harris Associates L.P.[1] (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2018, le seuil de 5% des droits de vote et, le 10 juillet 2018, le seuil de 5% du capital de la société BUREAU VERITAS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 21 987 153 actions BUREAU VERITAS représentant 31 444 329 droits de vote, soit 4,97 % du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 442 036 000 actions représentant 629 212 179 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.